

COOPERATION INTERNATIONALE

Le président de la 3^{ème} chambre, M. Philippe Peretti, s'est rendu à Tirana du 7 au 10 juin 2015 à l'invitation de l'ambassade de France en Albanie et du président de la Cour suprême albanaise.

Sa mission intervenait dans le cadre de la création récente des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel dans ce pays.



Les autorités albanaises ont en effet entrepris ces dernières années d'importantes réformes dans tous les domaines, notamment juridiques et administratifs, afin d'intégrer à terme l'Union européenne.

La France accompagne cette démarche en apportant son expérience et son savoir faire notamment à travers l'intervention de ses plus prestigieuses institutions (Conseil d'Etat) et écoles de formation (Ecole nationale d'Administration, Ecole Nationale de la Magistrature).

Au cours de sa mission, M. Peretti a exposé durant deux jours, de manière concrète et détaillé, aux hauts magistrats et à leurs assistants juridiques, l'organisation et le fonctionnement des juridictions administratives françaises. Il a notamment insisté sur la manière dont elles ont fait face à l'augmentation constante du contentieux tout en diminuant les délais de jugement et en maintenant la qualité des décisions rendues.

A la demande de ses interlocuteurs, il a également développé une analyse de la jurisprudence du Conseil d'Etat et du Tribunal des Conflits centrée sur des thèmes particulièrement sensibles pour ce pays : répartition des compétences entre tribunaux administratifs, civils et répressifs ; domaine public et constructions illicites ; licenciement des contractuels de droit publics.



M. Zaganjori, président de la Cour suprême

La mission s'est terminée par des entretiens avec l'ambassadeur de France à Tirana et des représentants de l'Union européenne, chargés du programme d'appui à la justice albanaise, EURALIUS.